

Sport Adapté Jeunes :

Pour la saison 2019/2020 aucun quota n'est arrêté pour la participation des sportifs âgés de -21 ans au championnat de France SAJ TT qui se dérouleront à Poitiers (86) du 05 au 07 mai 2020.

Cependant plusieurs critères sont obligatoires pour pouvoir participer à cette compétition :

- ✿ Etre à jour de sa licence Compétitive FFSA pour la saison 2019/2020
- ✿ Avoir participé à votre championnat départemental et/ou à votre championnat de zone
- ✿ Avoir procédé dans les délais impartis à votre inscription au CF via le dossier officiel d'inscription et en ayant dûment renseigné toutes les informations demandées (merci de respecter les formats des documents à renseigner -> excel par exemple)

Sport Adapté Adultes :

Pour la saison 2019/2020, comme pour les années précédentes, des quotas sont mis en place par la Commission Sportive Nationale Tennis de Table (CSN TT). Le tableau de ces derniers sera disponibles très prochainement sur le site de la Ligue et vous sera envoyé par mail sur simple demande à guillaume.besnault.isana@gmail.com

Comme pour les SAJ des critères communs a toutes les zones sont indispensables pour prétendre une à qualification sportive :

- ✿ Etre à jour de sa licence Compétitive FFSA pour la saison 2019/2020
- ✿ Avoir participé **OBLIGATOIREMENT** à votre championnat de zone qui est le seul moyen de qualification officiel pour aller à l'échelon national.
- ✿ Lors de cette journée, ou ces 2 journées suivant la zone de pratique, s'être classé dans les places relatives aux quotas imposés par la CSN TT. (cf cas concret ci-après).
- ✿ Avoir procédé dans les délais impartis à votre inscription au CF via le dossier officiel d'inscription et en ayant dûment renseigné toutes les informations demandées (merci de respecter les formats des documents à renseigner -> Excel par exemple)

Cas concret :

Pour les ZNO et ZNE une seule journée est proposée pour la qualification au CF.

Les sportifs doivent donc rentrer dans les places attribuées dans les quotas. Si les quotas sont de 3 places pour la catégorie AB Hommes -40 ans, les sportifs qualifiés seront donc les 2 finalistes ainsi que le vainqueur du match pour la 3^e/4^e place.

Concernant la ZSO, 2 journées qualificatives sont proposées pour cette saison 2019/2020, les classements des 2 journées seront comptabilisés pour l'attribution des quotas qualificatifs.

Il est donc très important que les sportifs participent autant que faire se peut à ces 2 journées car de cette manière ils se donnent davantage de chance de pouvoir aller au CF.

A l'issue de chaque journée les classements sont arrêtés et des points sont attribués comme suit :

Vainqueur = 20 pts

Finaliste = 15 pts

½ finaliste = 13 pts

¼ finaliste = 11 pts

1/8 finaliste = 9 pts

1/16 finaliste = 7 pts

Éliminé en poule = 5 pts

Joueur inscrit mais forfait/absent le jour j = 0 pts

A l'issue de la dernière journée qualificative, les points des journées concernées sont additionnés et les joueurs sont classés en fonction de leur total de points. Les places attribuées via les quotas sont pourvues et annoncées à la suite de cette dernière journée par mail ou directement sur site si cela est possible pour l'organisateur de la journée.

En cas d'égalité de points entre plusieurs joueurs à l'issue des 2 journées, un point de situation sera fait entre tous les acteurs pour savoir qui est sûr de se déplacer au CF et d'honorer son quota. Si cela n'aboutit pas à solutionner le problème, la LSANA et elle seule pourra alors demander un/des quota(s) supplémentaires à la CSN TT qui statuera alors sur cette demande.



Si un des joueurs qualifiés et rentrant donc dans ces fameux quotas ne peut se rendre au CF, son éducateur/entraîneur/référent doit en avertir le plus rapidement possible le responsable de la zone en question (Maxime BEGEAULT pour la ZNE et Guillaume BESNAULT pour la ZNO et Sarah GOMER pour la ZSO) car la place attribuée redescend de fait à la personne suivante dans le classement et ainsi de suite.

La priorité étant pour la LSANA que tous les quotas attribués soient pourvus au Championnat de France car ces derniers sont remis en cause chaque année sur la base de participation à l'année N-1. Si nous « perdons » 10 quotas une année, nous ne sommes pas sûrs de pouvoir les avoir de nouveau l'année suivante.